

Arras, le 9 mars 2020

## **Le match RC Lens – US Orléans se jouera à huis-clos ce lundi 9 mars**

Dès l'apparition du COVID-19 sur le territoire national le gouvernement a mis en œuvre des mesures visant à freiner la progression du virus adaptées selon les territoires, tout en préservant la continuité de la vie de la Nation.

Dans un premier temps, afin de protéger la population, le ministre des solidarités et de la santé a pris, par arrêté en date du 04 mars 2020, des mesures de restriction concernant les événements publics rassemblant plus de 5000 personnes simultanément en même lieu dans un espace clos.

Lors du conseil de défense du dimanche 8 mars 2020, il a été décidé pour l'ensemble du territoire national l'abaissement à 1 000 participants du seuil d'interdiction des rassemblements publics et la suppression de la condition liée au milieu confiné.

Dans ces conditions et à la suite de la rencontre ce jour entre la ministre des sports et les organisations sportives, le préfet du Pas-de-Calais vient de prendre un arrêté préfectoral, le 09 mars 2020, interdisant l'accès des spectateurs au stade Bollaert – Delelis pour la rencontre de football se déroulant ce lundi 9 mars à 20h45 dans le cadre du championnat de Ligue 2. Cette mesure ne s'applique pas aux organisateurs et aux médias qui doivent toutefois respecter les règles sanitaires en vigueur.

Fabien SUDRY compte sur l'esprit sportif bien connu des supporters du RC Lens pour respecter cette mesure prise pour la santé de tous.